

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024 à 18h30

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Ludivine ALBERT, Laurent FUSTER.

**Procurations :** M. Julien RIBES à M. René COUSIN, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, Mme Myriam AGUILA à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Mylène NAUDIN.

**Secrétaire de séance :** Marie-Jeanne MULLER.

**Début de séance :** 18h30

**Le quorum est atteint avec 18 présents + 4 procurations.**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 5 Février 2024 qui est adopté à l'unanimité des présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance et propose de rajouter la question suivante :

5) APD Rénovation énergétique de la Salle du Peuple

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 4 procurations.

## ORDRE DU JOUR

### DECISIONS DU MAIRE

*N° AD-2024-02-14-05 du 14 Février 2024 décidant de demander un financement le plus élevé possible auprès de la Région Occitanie Méditerranée (Programme Bourg Centre) pour les travaux de rénovation et extension de la Salle de Musculation.*

### DELIBERATIONS

#### I – Tirage au sort des jurés d'assises 2025 :

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y aurait lieu de procéder au tirage au sort de 9 personnes pour constituer la liste préparatoire du jury d'assises 2025. Les personnes désignées à partir de la liste électorale doivent au minimum atteindre l'âge de 23 ans en 2024 (soit nées avant 2002).

Ce tirage au sort est effectué à partir de la liste électorale de la commune en vigueur.

Sont tirées au sort, les personnes suivantes :

- 1) Page 265 – ligne 2 : Catherine PUCHAUX
- 2) Page 203 – ligne 5 : Carole MARTIN
- 3) Page 5 – ligne 7 : Robin ALBERT
- 4) Page 149 – ligne 3 : Maria de Gracia DURAND
- 5) Page 18 – ligne 8 : Gérard BALSSA
- 6) Page 167 – ligne 1 : Marylaure JAUNEAU
- 7) Page 230 - ligne 5 : Xavier MORIN
- 8) Page 18 - ligne 7 : Corentin BALSSA
- 9) Page 105 - ligne 4 : Marc DUFOURCQ

## **II – Subvention exceptionnelle Zeld’Hérault : D-2024-03-04-02 :**

Monsieur le Maire propose l’attribution d’une subvention d’un montant de 350 € à l’Association ZELD’HERAULT pour les aider à supporter le coût de l’aménagement d’un local fermé pour le stockage du matériel lié à leurs activités à la Salle Polyvalente.

Cette somme sera prélevée sur l’enveloppe « Divers » du compte C/65748 du BP 2024 de la commune.

Le Conseil, par 21 voix pour dont 4 procurations, 1 abstention de M. Didier MONTIER et 0 voix contre, accepte la proposition de Monsieur le Maire et dit que la somme sera prélevée au C/65748 « Divers » du BP 2024 de la commune.

## **III – Règlements intérieurs ALP – ALSH Maternel et Élémentaire et Restauration Scolaire : D-2024-03-04-03 :**

Monsieur le Maire présente au conseil les deux règlements de service des ALSH Maternel et Élémentaire et des ALP-Cantine Maternel et Élémentaire qui déterminent les conditions d’inscriptions, de fonctionnement, de comportements attendus et de sanctions de ces services.

La principale mise à jour concerne la possibilité de désinscrire un enfant dans les 24h (jours ouvrés seulement) du service concerné.

Ces règlements intérieurs seront remis aux parents ou responsables des enfants au moment de leur inscription à ces services et les modifications apportées seront portées à la connaissance des responsables des enfants actuellement inscrits.

Le Conseil, à l’unanimité des présents + 4 procurations, approuve les termes des règlements intérieurs des services des ALSH et ALP-Cantine Maternels et Élémentaires, dit qu’ils seront applicables sans délai et autorise Monsieur le Maire à les signer.

## **IV – Convention d’occupation temporaire du domaine public – VLT’ENR 5/5 : D-2024-03-04-04**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de convention d’occupation du domaine public pour les parcelles Les Rengues Hautes cadastrées section E n°112, 2240 et 2311 présentée par la Société VLT’ENR 5/5 pour l’installation d’ombrières photovoltaïques.

Cette convention d'une durée de 30 ans prévoit l'objet, la durée et conditions de résiliation, les droits, obligations et garanties de chacune des parties ainsi qu'une redevance de 6 000 €/an réajustée à chaque 1<sup>er</sup> janvier par application d'un coefficient officiel représentatif de l'évolution des prix des industries mécaniques et électriques.

Il est proposé une indemnisation pour immobilisation du terrain d'un montant de 1 250 €/an jusqu'à l'entrée en vigueur de la convention.

La Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents + 4 procurations, accepte les termes de la convention d'occupation du domaine public présentée par la Société VLT'ENR 5/5 concernant les parcelles E n°112, 2240 et 2311, ci-annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire.

## **V – APD Rénovation énergétique de la Salle du Peuple : D-2024-03-04-05**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de procéder à la Réfection énergétique de la Salle du Peuple et la délibération du 8 Janvier 2023 validant l'APS du projet pour un montant de 162 700.00 € HT ;

Il présente au conseil l'avant-projet détaillé programme réalisé par le Cabinet DME Ingénierie, titulaire de la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le coût des travaux est estimé à 135 440.00 € HT – 162 528.00 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve l'avant-projet détaillé du programme de Réfection énergétique de la Salle du Peuple présenté ainsi que l'estimation qui en est faite, et, prend acte que Monsieur le Maire va déposer une demande de subvention la plus élevée possible auprès de Monsieur le Préfet de l'Hérault et Madame la Présidente du Conseil Régional pour aider la commune à supporter le financement des travaux.

Monsieur le Maire est autorisé à lancer la procédure de mise en concurrence pour retenir les prestataires les mieux-disants pour la réalisation de ce programme qui est inscrit au BP 2023 de la commune et sera reconduit au BP 2024 selon le montant du marché et des subventions obtenues.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **Monsieur le Maire informe :**

- ❖ Le repas des Aînés a eu lieu Samedi 2 Mars 2024 et s'est très bien passé. 190 participants étaient présents.

### ➤ **Monsieur Didier MONTIER :**

- ❖ Demande quand sont prévus les travaux de la ligne électrique de la Place de la Bascule. M. René COUSIN l'informe que toutes les autorisations sont obtenues. EDF a pris contact pour réaliser les travaux sans précision de date.
- ❖ Demande si des emplacements de stationnement sont prévus sur la partie de la Route de Colombiers récemment rénovée. M. Guibbert répond que c'est effectivement prévu mais qu'il est nécessaire que certains produits présents dans le bitume soient évaporés avant de pouvoir tracer les emplacements (environ 15 jours).

### ➤ **Monsieur Yann RAMIREZ :**

- ❖ Informe que le Moulin Mauriçou a été vandalisé (tags). Il propose de diffuser un message sur Facebook pour dénoncer cet acte et préciser que le conseil municipal sera particulièrement sévère si les coupables sont retrouvés. M. Didier Montier précise que les mêmes faits sont réguliers au niveau de l'aire de décollage de Zeld'Hérault.

- **Monsieur René COUSIN** trouve que le nouvel éclairage de la Place de la Mairie est triste et faible. M. Guibbert indique que qu'il a été placé des Leds 28 Watt et M. Laurent Fuster précise que pour pouvoir bénéficier de l'aide du Fonds Vert il était nécessaire de placer une puissance inférieure à la précédente, générant une économie

- **Madame Françoise CRASSOUS rappelle :**
  - ❖ Samedi 9 Mars 2024 de 9h à 11h à la Salle du Peuple : Vernissage DIVERSIFEMMES.
  - ❖ Dimanche 10 Mars 2024 : Loto de la Ligue contre le Cancer
- **Madame Géraldine ESCANDE précise :**
  - ❖ La prochaine commission du CCAS aura lieu le 25 Mars 2024.
- **Monsieur Bernard GUERRERE informe** qu'un chien a été contaminé au Moulin Mauriçou par des chenilles processionnaires. On remarque une recrudescence importante cette année. Les chenilles sont déjà descendues des cocons, il est donc trop tard pour placer les pièges. Il est donc nécessaire de relancer les pièges à phéromones qui attireront les papillons qui vont naître de ces chenilles.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.***

La Secrétaire de séance,



**Marie-Jeanne MULLER**

Le Président de séance,



**Jean-François GUIBERT**